

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025**

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Votants	Quorum
19	18	19	10

Date de la convocation 16/10/2025  
Date de publication 16/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt octobre à vingt heures, en application des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GELLOZ Bernard, Maire**.

**Présents** : GELLOZ Bernard, CAROLI Nadine, PAPIN Christophe, PEIGNELIN Cécile, VOYEZ Dominique, FRANCOZ Gisèle, FRANCOZ Thierry, DELOCHE Serge, GELLOZ Béatrice, GELLOZ Olivier, ABALZI Mélanie, MINNE Laura, GELLOZ Sarah, LACOSTE Sylvaine, TERRIER Robert, CHAVANNE Claire, LOOS Christian, LÉONARDI Bernard.

**Excusés** : GRELLIER Jean-Marc (pouvoir à PAPIN Christophe).

---

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 25 août 2025

---

Madame PEIGNELIN Cécile est nommée secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1-1) Travaux d'élargissement
- 1-2) Travaux de goudronnage
- 2) Contrat de location pour relogement locataire
- 3) Révision des loyers communaux – Année 2026

**Objet de la délibération n° 1-1 :**  
**TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE VOIRIE**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élargissement du carrefour Route des Farniers - Chemin du Longeret.

Après avoir étudié la proposition présentée par la Commission des Routes, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise GROS-DAILLON TP sise à Cusy (74) pour un montant total de 5 640,00 € HT pour les travaux de terrassement et de création d'un réseau d'eaux pluviales.

**Débat :**

Mme Sylvaine LACOSTE demande si le talus Chemin du Longeret appartient à la Commune et s'il y aura des changements par rapport au bassin.

Mr le Maire répond que le talus appartient à la famille RASSAT, qui le cède à la Commune pour les travaux. Cela facilitera la circulation dans le carrefour. Concernant le bassin, il n'y aura pas de changement. Mr Serge DELOCHE demande si les travaux de la route des Farniers rejoindront ceux de la route du Longeret. Mr le Maire répond qu'il n'y a pas lien entre les deux.

Mme Gisèle FRANCOZ demande où coule l'eau du bassin. Mr le Maire répond qu'elle coule dans les prés en contre-bas.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

**Objet de la délibération n° 1-2 :**  
**TRAVAUX DE GOUDRONNAGE**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'entretenir la voirie communale.

Après avoir étudié la proposition présentée par la Commission des Routes, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise MACADAM, Groupe ARAVIS sise à VILLAZ (74) pour un montant total de 37 425,00 € HT pour les travaux de goudronnage situés :

- Croisement du Longeret
- Route des Farniers
- Chemin de la Pareuse
- Route du Rocheret
- Route des Huguets
- Chemin de Cermillier
- Chemin des Suavets

**Débat :**

Mme Béatrice GELLOZ, Mr Thierry FRANCOZ et Mr Olivier GELLOZ signalent qu'une tranchée mal rebouchée, Route des Bonnevons est très dangereuse surtout pour les deux roues. Mr le Maire indique qu'il s'agit des travaux pour l'installation de la fibre. On va leur demander de passer pour reprendre la tranchée proprement.

Mr Olivier GELLOZ demande si Grand Lac paye tous les travaux de busage. Mr le Maire lui répond que non, Grand Lac ne paye que la mise à la cote des tampons.

Mr Olivier GELLOZ demande à être prévenu avant le démarrage des travaux pour prévoir la circulation des vaches sur ces routes.

Mme Gisèle FRANCOZ fait remarquer que les dégradations des routes sont souvent dues à une forte présence d'eau.

Mr Christophe PAPIN indique que des travaux de « pata » ont déjà été effectués sur ces routes sans grande efficacité. En ce moment le coût du goudronnage est plutôt correct.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

**Objet de la délibération n° 2 :**  
**CONTRAT DE LOCATION POUR RELOGEMENT LOCATAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la Commune va procéder à des travaux de réfection du studio communal, suite à un dégât des eaux. Il convient donc de reloger le locataire l'occupant.

Monsieur Romain GELLOZ propose un meublé à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2025, dont le montant du loyer s'élève à 840 € toutes charges comprises.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

**Objet de la délibération n° 3 :**  
**REVISION DES LOYERS COMMUNAUX - Année 2026**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les loyers des appartements communaux situés Route des Nants, Route de Ste Euphémie, Chemin de l'Ecole et Route de Cornat (à l'exception de l'un d'entre eux) ; ainsi que ceux de la Maison des Assistantes Maternelles, du cabinet de kinésithérapie, du cabinet d'ostéopathie et du bureau de l'ONF sont révisables chaque année au 1er Janvier, suivant la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, indice moyen du 2ème trimestre.

Cet indice est de **146.68** ; il était de 145.17 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 ; soit une augmentation de 1,0104 %.

**Débat :**

Mr le Maire précise que le loyer de la cure fera l'objet d'une étude au bureau de conciliation afin de le réajuster en fonction du prix du marché.

Mr Christophe PAPIN demande pourquoi on ne vendrait pas le bâtiment de la cure qui ne rapporte rien.

Mr le Maire lui répond que c'est un beau patrimoine et qu'il serait dommage de le vendre.

Mr Christian LOOS demande qui a repris le cabinet de kinésithérapie. Mr le Maire lui dit que la précédente kinésithérapeute a revendu sa patientèle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Avancement des travaux de l'église**

Les travaux avancent bien. Les fresques sont quasiment toutes dégagées. Les peintures au plomb ainsi que les traces d'humidité ont été enlevées.

Des retouches sont en cours. 6 personnes travaillent en ce moment sur le chantier.

Les peintures de la coupole ont été reprises. Le rendu est déjà très beau avec un travail très minutieux.

Les fresques ne sont pas trop dégradées. Les peintures originales ressortent bien suite au nettoyage du plomb.

Mme Sylvaine LACOSTE demande si la peinture de ces fresques va durer dans le temps. On lui confirme qu'un fixateur sera appliqué.

Le maçon refait les soubassements des murs intérieurs. Le crépi était très dégradé mais les murs sont en bon état, sans humidité. Mme Béatrice GELLOZ demande s'il sera possible de visiter. La visite sera possible et on organisera également une conférence de presse fin d'année, après avoir démonté une partie de l'échafaudage pour prendre de meilleures photos. La fin des travaux devrait être comme prévu en mars.

Mme Sylvaine LACOSTE demande si on a démarché plus que la seule collecte de la fondation du patrimoine.

On attend la conférence de presse pour faire cette démarche.

On a collecté environ 8 500€ avec des dons moyens de 200€, en plus du versement de 30 000€ effectué par l'association Saint-Pierre.

### **Modification simplifiée du PLUi**

Il s'agit uniquement d'une modification simplifiée qui ne concerne que le règlement.

Mr le Maire demande une modification du règlement de la 1<sup>ère</sup> zone à urbaniser AU1 de La Pesse.

Il demande un changement de type de logement pour passer à du petit collectif (maisons à 3 ou 4 logements), avec une dizaine de logements. La moitié des logements pourrait être proposée en social BRS, permettant à des jeunes de la commune d'accéder à la propriété. La modification doit être complétée pour la fin de l'année.

Mme Béatrice GELLOZ demande combien de logements seront prévus et si ces changements rendront le projet plus rentable. Mr le Maire répond que le projet sera plus rentable avec 10 logements au lieu de 5. Elle demande également si l'alimentation en eau sera améliorée et par où se fera l'accès. Mr le Maire répond que oui et que l'accès se fera depuis la route de la PLESSE.

Mme Gisèle FRANCOZ demande s'il s'agit de la même opération qu'aux Nantets et Mr Serge DELOCHE demande si les jeunes de la commune seront prioritaires. Mr le Maire indique que ce n'est pas le tout à fait le même principe qu'aux Nantets et que malheureusement les jeunes de la commune ne pourront pas être prioritaires mais ces logements moins chers seront plus accessibles.

### **Cantine**

Un article est passé dans le Dauphiné Libéré à la suite de la visite d'une journaliste à la cantine. Elle a mangé à la cantine pendant la semaine du goût. Elle a été impressionnée par le fonctionnement de notre cantine, incluant l'encadrement et la participation des enfants.

La journaliste était étonnée de voir qu'une commune aussi petite que la nôtre réussisse à cuisiner sur place.

### **Chauffage**

L'isolation des bâtiments a permis de décaler le démarrage du chauffage à l'école, à la salle des fêtes et à la mairie. Mme Sylvaine LACOSTE et Mme Gisèle FRANCOZ indiquent que le chauffage de la bibliothèque ne fonctionne pas correctement. La mise en route du ventilateur ne fonctionne pas très bien. On confirme que des travaux vont être faits.

### **Ecole Primaire**

Des alarmes anti-intrusion ont été installées à l'école. Il est possible de donner l'alarme depuis chaque classe. Les protocoles sont en cours d'ajustement pour un prochain exercice.

### **Mutuelle**

Au 01/01/2026, la commune sera dans l'obligation de proposer une mutuelle avec une participation financière de la commune de 15 à 20 € par mois et par agent. Le Centre de Gestion propose une offre de mutuelle auprès de la MNT. Les agents ne sont pas obligés de souscrire à la mutuelle proposée par la commune. Il faut saisir le comité social territorial d'ici fin octobre pour valider le choix de la commune et qu'une délibération se prendra en décembre

### **Bulletin Municipal**

La préparation du bulletin est en cours. Un appel est lancé à tous les conseillers qui ont un article à écrire. Les associations vont être invitées à envoyer leurs articles. Les artisans du village qui le souhaitent vont pouvoir s'inscrire comme chaque année pour figurer dans le bulletin.

### **Cérémonies du 11 Novembre**

Elles auront lieu aux mêmes horaires que d'habitude.

**Repas des Aînés**

Le repas aura lieu le dimanche 14 décembre sur invitation.

**Vœux**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 17 janvier 2026.

**La séance est levée à 21h30**

*Le Maire,*



*Le Secrétaire de séance,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Le Secrétaire".

**Mairie**

25 route Sainte-Euphémie - 73100 Saint-Offenge

Tél. 04 79 54 91 71 – [mairie@saintoffenge.fr](mailto:mairie@saintoffenge.fr)

[www.mairie-stoffenge.fr](http://www.mairie-stoffenge.fr)